

## OPERATION DE CONTROLE DE L'ALCOOLEMIE DANS LA NUIT DU SAMEDI 30 AU DIMANCHE 31 JANVIER 2010

La gendarmerie a constaté 237 accidents (-26) faisant 41 tués (-2) et 293 blessés (-64) sur les routes du département en 2009.

Sur cette période, 20 personnes ont perdu la vie dans des accidents impliquant des conducteurs ayant consommé de l'alcool. Près de la moitié des personnes décédées n'étaient pas responsables de l'accident dans lequel elles ont perdu la vie.

Cette tendance lourde, qui fait de l'Aisne l'un des départements français où la proportion d'accidents mortels dus à l'alcool est la plus importante, semble se confirmer en 2010. En effet, depuis le début de l'année la gendarmerie a d'ores et déjà constaté 11 accidents (-10) faisant 2 tués (-2) et 13 blessés (-18), dont un accident mortel du à l'alcool.

Sur les 13 derniers mois, 2/3 des accidents mortels dus à l'alcool se sont produits dans le créneau 22h00 / 03h00.

En vue de lutter contre ce phénomène, une opération de contrôle de l'alcoolémie était organisée par les gendarmes de l'escadron départemental de sécurité routière de l'Aisne dans la nuit du samedi 30 au dimanche 31 janvier 2010. Les 27 militaires engagés ont procédé à près de 250 dépistages de l'alcoolémie. Le bilan de cette opération est le suivant :

- 1 alcoolémie, 1 conduite sous l'emprise de produits stupéfiants, 2 usages et 2 détentions de produits stupéfiants sur la commune de BRASLES ;
- 3 alcoolémies sur la commune de VILLERS-COTTERETS ;
- 2 alcoolémies sur la commune de CUFFIES ;
- 1 alcoolémie dans le secteur de BRUYERES ET MONTBERAULT ;
- 3 alcoolémies sur la commune de HIRSON ;
- 3 alcoolémies dans le secteur de ST-QUENTIN.
- 6 autres infractions au code de la route.

Pour mémoire, en fonction de leur taux d'alcoolémie, les conducteurs encourent jusqu'à 2 ans de prison, 4500 euros d'amende, une suspension de 3 ans de leur permis de conduire ainsi que la confiscation du véhicule s'il s'agit de récidivistes. En cas d'accident de la circulation avec des conséquences corporelles pour un tiers, ils encourent jusqu'à 7 ans de prison, 100 000 euros d'amende, 10 ans d'annulation du permis ainsi que la confiscation de leur véhicule. Ces peines ne tiennent pas compte des éventuels dommages et intérêts à verser aux victimes.

En 2009, les gendarmes axonais ont procédé à plus de 95 000 dépistages de l'alcoolémie. Ils ont constaté 1814 infractions pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique et retenu immédiatement sur le terrain près de 900 permis de conduire.

En matière de sécurité routière, la lutte contre l'alcool au volant reste donc la priorité de la gendarmerie dans le département.

Au regard du nombre important d'accidents mortels dus à l'alcool au niveau national, le gouvernement a lancé en décembre 2009 une campagne de prévention sous un angle nouveau : « **Ne laissons pas une personne qui a bu reprendre le volant... quelques mots peuvent suffire à sauver une vie.** ».

Capitaine JOUGLAR.  
Commandant l'EDSR02